

## **RÉGLEMENT : auditions du 25 mai et tremplin d'Argentine en scène du 1<sup>er</sup> juillet 2023**

### **ARTICLE 1 : Organisation générale**

Dans le cadre de la fête de quartier Argentine 2023, la cité éducative de Beauvais propose un événement musical et festif « Argentine en scène », le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023, de 14h à 20h.

Le COJITÉ (Comité de Jeunes de la cité éducative de Beauvais Argentine) co-structure l'espace scénique d'Argentine en fête, qui se déroule en trois temps :

- une 1<sup>ère</sup> partie : les valorisations des talents du quartier (danse, chant, musique, théâtre...).
- une 2<sup>ème</sup> partie : le tremplin, réservé aux artistes locaux sélectionnés lors de auditions.
- une 3<sup>ème</sup> partie : le concert avec des artistes de renom.

### **ARTICLE 2 : Présentation du tremplin des artistes locaux**

Le tremplin d'Argentine en scène, la 2<sup>ème</sup> partie proposée le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023, permet à une quinzaine d'artistes locaux, groupes et artistes amateurs, de jouer tout style : rock, pop, reggae, chanson, musique du monde, rap, hip-hop, musiques électroniques... dans un répertoire original.

Ce tremplin musical permettra aux artistes sélectionnés par le jury de se produire face à un large public et leur offrira un espace scénique de 55 m2 et un accompagnement professionnel du son.

Objectifs du tremplin :

- Promouvoir les artistes ou groupes en pratique en amateur et leur offrir une réelle visibilité à travers la fête du quartier, Argentine en scène.
- Proposer une programmation éclectique, tous styles musicaux, à destination de tous les habitants du quartier, pour Argentine en scène.

### **ARTICLE 3 : Organisation des auditions du 25 mai 2023, présélections du tremplin du 1<sup>er</sup> juillet 2023**

Pour l'organisation du tremplin du 1<sup>er</sup> juillet 2023, le COJITÉ propose des auditions le 25 mai 2023, au Bar'Asca (8 avenue de Bourgogne, à Beauvais), à partir de 18h, en live, sans public, face à un jury. Le passage en audition des candidats sélectionnés, s'effectuera à horaire déterminé, entre 18h et 21h.

Le jury, composé d'acteurs de la cité éducative et de professionnels du monde de la musique, effectuera une présélection, à partir des maquettes reçues avant la date limite de participation.

Cette présélection sera guidée d'une grille d'évaluation portant sur les critères suivants :

- Qualité artistique des œuvres présentées
- Qualité technique des œuvres présentées
- Originalité des compositions
- Originalité du projet dans sa globalité
- Motivation et potentiel de l'artiste ou du groupe

Le jury est libre de ses appréciations ; ses décisions sont souveraines et sans appel.

Chaque artiste ou groupe sera averti avant le samedi 20 mai 2023, par téléphone ou par email, de la décision du jury

### **ARTICLE 4 : Modalités d'inscription**

Le tremplin des artistes locaux est ouvert aux artistes et groupes amateurs non professionnels et/ou n'ayant aucun contrat de production.

L'inscription est gratuite.

## Conditions de participation :

- Être âgé de 16 ans ou plus
- Au moins un des membres réside (ou est scolarisé) dans une des communes de Beauvaisis.
- Les chansons sont proposées en live sur scène et relèvent des musiques actuelles (jazz, chanson, blues, pop-rock, musiques électroniques jouées en live, rap, r'n'b, soul, reggae, punk-rock, métal, musiques du monde...)
- Les chansons devront être exclusivement des compositions originales.
- Les chansons doivent être chantées par cœur sans support pour les paroles (papiers, karaoké, téléphone ou prompteur).
- Le répertoire ne doit pas inciter à la violence ou à la haine.
- Les musiciens doivent apporter leurs propres instruments.
- Les accessoires sont autorisés à condition qu'ils soient transportables d'une seule main et dont le poids n'excède pas les 5 kg. Les éléments de décors, non utilisés dans la mise en scène sont interdits. L'équipe de la cité éducative se réserve le droit de refuser l'utilisation d'accessoires non règlementaires.
- Une autorisation parentale accompagnera la fiche d'inscription pour les mineurs.
- Les artistes devront faire parvenir  
**avant le mercredi 17 mai 2023, par mail à [citeeducative.argentine@beauvais.fr](mailto:citeeducative.argentine@beauvais.fr)**  
ou par voie postale (Cité éducative, Pôle cohésion sociale, 1 rue Malherbe, 60 000 Beauvais) :
  - ↳ **Une maquette** : titre audio ou vidéo, lien You tube, Wetransfer, Smash ou Soundcloud.  
Capacité maximale de 100Mo / Durée : de 2 à 4 minutes.
  - ↳ **La fiche d'inscription complétée (modèle ci-dessous)**

### **ARTICLE 5 : Engagement**

L'inscription implique l'engagement de se présenter aux auditions le jeudi 25 mai 2023, à partir de 18h, au BarAsca, à Beauvais et pour les candidats qui seront sélectionnés lors des auditions, l'inscription implique également l'engagement de se produire en Live pour Argentine en scène, le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023, entre 16h et 18h30, en extérieur, face au Parc Joséphine Baker du quartier Argentine de Beauvais.

### **ARTICLE 6 : Indemnités**

Les artistes et groupes sélectionnés ne pourront prétendre à aucune indemnité pour leur prestation lors du tremplin proposé face aux publics.

### **ARTICLE 7 : Exclusion de responsabilité**

La cité éducative ne saurait être tenue pour responsable, si par suite d'incidents postaux, l'inscription des groupes candidats n'avait pu être prise en compte.

La cité éducative se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de reporter les auditions et/ou le tremplin à tout moment en cas de force majeure (météo ou autre), sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable.

### **ARTICLE 8 : Respect des directives**

Chaque artiste ou groupe s'engage à suivre l'ensemble des directives relatives à l'organisation, notamment et sans que cela ne soit limitatif, les horaires de balance et de set qui leur seront communiqués. Le non-respect des directives par les artistes ainsi que tout comportement incorrect et/ou susceptible de porter atteinte aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public entraîneront exclusion des artistes.

**L'artiste ou le groupe certifie avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepte sans aucune restriction.  
Le membre responsable représentant du groupe,**

**Nom, Prénom :**

**Date et signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :**



## FICHE D'INSCRIPTION

Cette fiche ainsi que le règlement doivent être retournés signés

par mail à [citeeducative.argentine@beauvais.fr](mailto:citeeducative.argentine@beauvais.fr)

ou par voie postale à CITÉ ÉDUCATIVE, Pôle cohésion sociale, 1 rue Malherbe, 60 000 BEAUVAIS

**A RETOURNER AVANT LE 17 mai 2023**

Nom de l'artiste ou du groupe :

Groupe représenté par :

Souhaite participer aux sélections du tremplin organisé par le COJITÉ de Beauvais lors des auditions en live (sans public, face à un jury) le 25 mai 2023 au Bar'Asca (8, avenue de Bourgogne, 60000 Beauvais), à partir de 18h (en se présentant 30 minutes avant l'horaire de passage).

S'engage en cas de sélection par le jury à se produire en Live lors de la fête pour Argentine en scène, le samedi 1er juillet, entre 16h et 18h30, en extérieur, face au Parc Joséphine Baker du quartier Argentine de Beauvais.

Renseignements concernant l'artiste ou les membres du groupe :

Nom, Prénom : ..... Chant et/ou instrument : ..... Âge : ...

Nom, Prénom : ..... Chant et/ou instrument : ..... Âge : ...

Nom, Prénom : ..... Chant et/ou instrument : ..... Âge : ...

Nom, Prénom : ..... Chant et/ou instrument : ..... Âge : ...

Style musical : .....

Téléphone : ..... Email .....

Adresse postale d'un résident de l'Agglomération du Beauvaisis : .....

**L'artiste ou le groupe certifie avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepte sans aucune restriction.  
Le membre responsable représentant du groupe,**

**Nom, Prénom :**

**Date et signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :**